

# NOTE D'INFORMATION

## VOTRE FACTURE

### Votre facture change de présentation :

- Au recto : une présentation simplifiée (consommation et montant facturé), les modalités de règlement et le TIP SEPA
- Au verso : le détail de votre facture (n° de compteur, dates de relèves, index, consommation, rubriques, totaux, historique des consommations, explication des rubriques)

## REGLEMENT DES FACTURES D'EAU

Vous pouvez régler votre facture d'eau de différentes façons :

### ● **Directement auprès du Trésor Public**

- ✓ **Par TIP** (Titre Interbancaire de Paiement) – Pré-rempli et situé au bas de votre facture. Détacher, dater et signer le TIP et l'envoyer dans l'enveloppe jointe à votre facture. Si vos coordonnées bancaires ne figurent pas sur le TIP SEPA ou ne sont plus valables, joindre un RIB/IBAN sans l'agrafer.
- ✓ **Par chèque bancaire** - Joindre dans l'enveloppe fournie avec la facture votre chèque libellé à l'ordre du Trésor Public avec le TIP SEPA non signé, sans l'agrafer et l'adresser au centre d'encaissement porté au recto.
- ✓ **En espèces ou par carte bancaire**

Centre des Finances Publiques  
Service de recouvrement unifié  
4 rue Jules Ferry – CS 80185  
79104 THOUARS Cedex  
05.49.96.02.15

[Sip.thouars@dgifip.finances.gouv.fr](mailto:Sip.thouars@dgifip.finances.gouv.fr)

### ● **Par prélèvement automatique** (télécharger l'imprimé dans l'espace de téléchargement et le retourner accompagné d'un RIB)

- ✓ **A échéance** : le montant de la facture est prélevé dans son intégralité à échéance.
- ✓ **Mensuel** : sur 10 mois. Solliciter l'imprimé auprès du SEVT.

### ● **Par virement**

- ✓ **Sur le compte Banque de France** FR13 3000 1006 02F7 9200 0000 050

## **NOUVEAU**

**Pour les abonnés ne bénéficiant pas actuellement de prélèvements automatiques**

Vous pouvez désormais **régler vos factures par Internet**, il vous suffit de vous munir de votre facture, de vous connecter au site [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr), et de suivre les instructions.

**TIPi** Titres Payables par Internet



Un nouveau service offert par votre collectivité pour payer vos factures

Un moyen de paiement sûr, facile et rapide

Le paiement par Internet vous permet de régler vos factures quand vous le souhaitez (service disponible 7j/7 et 24h/24) de façon sécurisée.

**Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire  
au numéro suivant : 05.49.66.01.06**



AS\_790\_SEVT

**SYNDICAT D'EAU DU VAL DE THOUET**  
PAE TALENCIA  
2 RUE MARCEL MORIN - CS 90045  
79100 THOUARS  
Tel : 05.49.66.01.06 Fax : 05.49.66.29.81  
Urgences : 06.86.62.63.07  
accueil@sevt79.fr  
site web : www.sevt79.fr

CENTRE FINANCES PUBLIQUES - SRU  
4 RUE JULES FERRY  
CS 80185  
79014 THOUARS CEDEX

Horaires : 8h - 12h / 13h - 16h30  
Vendredi : 8h - 12h / 13h - 16h  
N° TVA : FR 03 200 035 822  
SIRET : 20003682200010

Référence Abonné X003/000000001  
Adresse Desservie QC00009

**POUR LE PAIEMENT PAR INTERNET**

Il vous suffit :

- De vous munir de votre facture
- De vous connecter au site [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr)
- **Entrer l'identifiant collectivité : 015973**
- **La référence TIPi indiquée sur votre facture**
- Vous êtes orienté sur la page de paiement sécurisé
- Saisir les coordonnées de votre carte bancaire
- Valider
- Vous recevez dans votre messagerie électronique la confirmation de votre paiement

**MESSAGE**

FACTURE 20540 F Du 01/05/2017

PRESENTATION SIMPLIFIEE DE VOTRE FACTURE  
(Détail au verso)

CONSOMMATION 30 M<sup>3</sup>

MONTANT TTC

Abonnement et autres prestations 36,93

Consommation 51,27

Déduction de votre acompte

A régler avant le 04/06/2017

**TOTAL FACTURE 88,20 €**

Pour régler votre facture :

Par internet : [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr) Identifiant collectivité : 015973 Référence TIPi : 2017-R-0-20540

Par TIP SEPA : dater, signer et envoyer le TIP au moyen de l'enveloppe fournie. Si vos coordonnées bancaires ne figurent pas sur le TIP SEPA ou ne sont plus valables, joindre un RIB.

Par chèque à l'ordre du Trésor Public : joindre le TIP non signé dans l'enveloppe fournie

Par virement : sur le compte Banque de France BIC : BDFEFRPPCT IBAN : FR13 3000 1006 02F7 6200 0000 050

En espèces : CENTRE FINANCES PUBLIQUES - SRU - 4 RUE JULES FERRY - CS 80185 - 79014 THOUARS CEDEX (Téléphone : 05.49.66.02.15)

Par Prélèvement : Contacter le SEVT pour obtenir le formulaire

Partie à dactyler en suivant les pointillés

Décompte à Conserver



Mandat de prélèvement SEVT (partiel) : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiiter votre compte, et votre banque à débiiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débiit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont indiqués dans ce document que vous pouvez consulter auprès de votre banque.  
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEVT partiel.  
Votre signature vaut autorisation pour débiiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

Joindre un relevé d'identité bancaire

MONTANT 88,20€

###

**TIP SEPA**

Référence Unique du Mandat : TIPSEPA079041419000000000002054017

ICS : Référence : 00000000020540 Montant : 88,20€

Créancier : SYNDICAT D'EAU DU VAL DE THOUET

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES

59885 LILLE CEDEX 9

8820

## DETAIL DE VOTRE FACTURE 20540 A

N° de compteur	Ancien relevé			Nouveau relevé			Consommation
	Index	Date	Type de relevé	Index	Date	Type de relevé	
A	6310	01/01/2015		6340	01/05/2017	Réelle	30

Période du 01/01/2015 au 01/05/2017	Base	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux de T.V.A.	Sous-total HT
<b>EAU</b>					74,60
Consommation	30	1,26000	37,80	5,5 %	
Redevance prélèvement sur la ressource	30	0,06000	1,80	5,5 %	
<b>ABONNEMENT</b>					
Compteur diamètre 20	1	35,00000	35,00	5,5 %	
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>					9,00
Lutte contre la pollution	30	0,30000	9,00	5,5 %	

Historiques Consommations (m³)		

Total HT	Net H.T.	T.V.A.	Montant TTC
83,60	83,60	4,60	88,20
<b>TOTAL A PAYER</b>			<b>88,20</b>

Abonnement TTC : 36,93€

Prix du litre d'eau TTC : 0,00171€ (hors abonnement)

**Les rubriques de votre facture :**

**CONSUMMATION :** volume d'eau en m3 enregistré par le compteur entre 2 relevés. Pour une facture d'acompte la consommation est estimée sur la base des consommations antérieures.

**REDEVANCE PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE :** Partie intégrante du prix de l'eau, est reversée à l'Agence de l'Eau.

**ABONNEMENT :** Destiné à couvrir les charges fixes du service (gestion et entretien du branchement). Voté par le comité syndical, proratisé sur la période de consommation.

**REDEVANCE POLLUTION :** Calculée sur la consommation d'eau et reversée intégralement à l'Agence de l'Eau qui définit la politique générale en matière de qualité des eaux.

**FRAIS DIVERS :** Regroupe les frais perçus par le service lors d'une intervention (ex : frais d'ouverture, cessation...)

**Voies de recours :** Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la somme ou son fondement auprès de la collectivité émettrice ou du service de recouvrement des créances publiques par écrit, ou en saisissant le Tribunal d'Instance si le montant est inférieur ou égal à 10 000€ (seuil fixé par l'article R 321-1 du Code de l'organisation judiciaire) et Tribunal de Grande Instance au delà de ce seuil.